INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FONGEPAR SELECTION EUROPE ACTIONS

(Code AMF FCE20060009 / Code ISIN : FR0010290478)

Nourricier : oui [X] non [ ]

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) non coordonné soumis au droit français

Ce FCPE est géré par **FONGEPAR GESTION FINANCIERE**

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

* Le FCPE « FONGEPAR SELECTION EUROPE ACTIONS » est un fonds nourricier du FCP « FGF SELECTION EUROPE ».

A ce titre, il est de même classification AMF que son FCP maître «Actions internationales » et est investi en totalité et en permanence en « parts I » dudit fonds « « FGF SELECTION EUROPE » (voir DICI joint).

La performance du fonds sera différente de celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

L'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du FCPE « FONGEPAR SELECTION EUROPE ACTIONS » sont identiques à ceux du FCP maître « FGF SELECTION EUROPE » :

« FGF SELECTION EUROPE est un fonds Actions Internationales dont l'objectif est de réaliser une performance proche de celle de l'indice composite suivant : 40% MSCI Emu (Price index) + 60% MSCI Europe (Price index), diminué des frais de gestion réels.

- L'actif du fonds se compose d'OPCVM sélectionnés par la société de gestion en fonction de l'analyse du rapport risque/performance de chaque OPCVM
Les placements actions représentent entre 70% et 100% de l'actif du fonds ; les placements taux entre 0% et 30% de l'actif du fonds.
4Le style de gestion discrétionnaire du fonds repose sur la combinaison de différents niveaux d'allocation d'actifs : une allocation stratégique et une allocation prenant en compte les pondérations entre les différentes zones géographiques.

Le FCP a vocation à investir jusqu'à 100 % de son actif en actions et/ou parts d'autres OPCVM. La sélection des OPCVM repose sur des critères quantitatifs (performance, analyse des risques, frais …), complétés le cas échéant de critères qualitatifs (process de gestion, reporting …).

Les OPCVM sous-jacents seront :
- soit des OPCVM de droit français ou étranger conformes à la Directive 85/611/CE modifiée investissant au maximum 10 % de leur actif net dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement.
- soit des OPCVM de droit français non conformes à la Directive 85/611/CE modifiée investissant au maximum 10 % de leur actif net dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement et dont la classification AMF est de type actions, obligations ou monétaires ;
- et dans la limite de 10 % de l'actif net du fonds, des OPCVM de droit français du type : OPCVM à règles d'investissement allégées avec ou sans effet de levier, OPCVM contractuels, OPCVM d'OPCVM, OPCVM nourriciers. »

Le FCPE FONGEPAR SELECTION EUROPE ACTIONS n'intervient pas sur les marchés à terme.

* Les rachats peuvent être reçus par le Teneur de compte jusqu'à la veille du calcul de chaque valeur liquidative pour être traités sur la valeur liquidative qui est calculée tous les vendredis selon les modalités indiquées dans le règlement du Fonds. Les avoirs sont indisponibles pendant 5 ans, sauf cas de rachat anticipé prévus par la réglementation.

* Le FCPE capitalise ses revenus ; la durée de placement recommandée est d'au moins 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

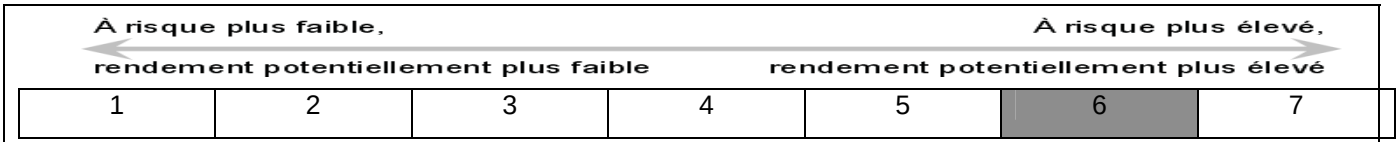

L'indicateur de risque reflète l'investissement principal du FCPE en actions (entre 70% et 100% de l'actif net).

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

• Risque de crédit : Il concerne les investissements en titres de créance et instruments du marché monétaire. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur de ces titres peut baisser. En cas de défaut de l'émetteur, la valeur de ces titres peut être nulle. Ainsi la valeur du Fonds baissera en cas de défaut des émetteurs ou de dégradation de la qualité des émetteurs.
En raison de ses investissements, le Fonds présente un risque de crédit à hauteur maximale de 30% de son actif net.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2% (selon convention par entreprise)
Frais d'arbitrage	2% (selon convention par entreprise)
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de la société de gestion le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,60% *
Frais prélevés par le fonds	
Commission de performance	Néant

* Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en septembre 2011 et incluent les honoraires du commissaire aux comptes du Fonds. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au règlement de ce FCPE articles 16 et 17, disponible sur le site www.fongepar.fr

PERFORMANCES PASSEES

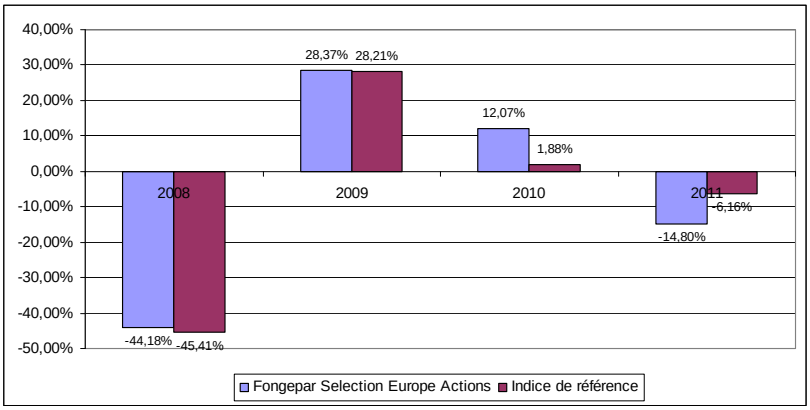

FONGEPAR SELECTION EUROPE ACTIONS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures. Les frais courants ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 17 janvier 2006

Devise : euro

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK FRANCE

Teneur de compte : FONGEPAR, 46, rue Jules Méline - 53098 Laval Cedex 9

Commissaire aux comptes : KPMG Audit

Forme juridique : FCPE multi-entreprises

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCPE (prospectus / rapport annuel / document semestriel) : Le porteur de parts peut obtenir plus d'informations sur le FCPE ainsi que sur le FCP maître sur simple demande écrite auprès de la société de gestion FONGEPAR GESTION FINANCIERE - 10, place de Catalogne - 75680 PARIS CEDEX 14. Le rapport annuel est mis à disposition des porteurs de parts par l'Entreprise.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques : La valeur liquidative est mise à la disposition des membres du Conseil de Surveillance du FCPE et affichée dans les locaux de l'entreprise et de ses établissements à compter du premier jour ouvrable qui suit sa détermination.

Le cas échéant la législation fiscale dans le pays d'origine de l'OPCVM pourrait avoir un impact sur les investisseurs.

Rôle, composition et mode de désignation du Conseil de surveillance :

- Le conseil de surveillance se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport de gestion et des comptes annuels du fonds, l'examen de la gestion financière, administrative et comptable et l'adoption de son rapport annuel. Le conseil de surveillance donne son accord aux modifications du règlement dans les cas prévus par celui-ci.

- Le conseil de surveillance est composé de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise ou du groupe, élu directement par les porteurs de parts ou désigné par le comité d'entreprise ou par les représentants des diverses organisations syndicales ; 1 membre représentant l'entreprise ou le groupe, désigné par la direction de l'entreprise.

- La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise au de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L.3344-1 du Code du travail.

La responsabilité de FONGEPAR GESTION FINANCIERE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce FCPE est agréé en France et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur sont exactes et à jour au 10 septembre 2012

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FGF SELECTION EUROPE

(code AMF FCP20050879 / code ISIN FR0010250191)

☒ **Part I : FR0010250191** ☐ Part R

Cet OPCVM est géré par **FONGEPAR GESTION FINANCIERE**

L'OPCVM est non coordonné et soumis au droit français

Objectifs et politique d'investissement

- OPCVM de classification « actions internationales », son objectif est de réaliser une performance proche de celle de l'Indice composite suivant : 40% MSCI Emu (Price Index : code ISIN : CH0008842764) + 60% MSCI Europe (Price index : code ISIN : QS0011141528), diminué des frais de gestion réels.

- L'actif du fonds se compose d'OPCVM sélectionnés par la société de gestion en fonction de l'analyse du rapport risque/performance de chaque OPCVM
*Les placements actions représentent entre 70% et 100% de l'actif du fonds : parts ou actions d'OPCVM classés « Actions » et des instruments financiers à terme sur action sou indices actions.
*Les placements taux représentent entre 0% et 30% de l'actif du fonds : parts ou actions d'OPCVM classés « Obligations » ou « Monétaires ».

- Le style de gestion discrétionnaire du fonds repose sur la combinaison de différents niveaux d'allocation d'actifs : une allocation stratégique et une allocation prenant en compte les pondérations entre les différentes zones géographiques.

Le FCP a vocation à investir jusqu'à 100 % de son actif en actions et/ou parts d'autres OPCVM. La sélection des OPCVM repose sur des critères quantitatifs (performance, analyse des risques, frais …), complétés le cas échéant de critères qualitatifs (process de gestion, reporting …).

Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme dans un but de couverture du portefeuille et/ou d'exposition à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions, ou indices afin de réaliser l'objectif de gestion.

- Le FCP capitalise ses revenus ; la durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.
- La part « I » est ouverte plus particulièrement aux investisseurs institutionnels et assimilés.
- Les demandes de rachat sont centralisées chaque jour de bourse jusqu'à 12h chez CACEIS BANK et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée (valeur liquidative quotidienne).

Profil de risque et de rendement

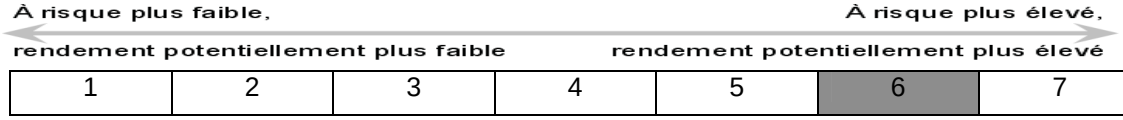

L'indicateur de risque reflète l'investissement principal du Fonds en actions (entre 70% et 100%).

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

• Risque de crédit : Il concerne les investissements en titres de créance et instruments du marché monétaire. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur de ces titres peut baisser. En cas de défaut de l'émetteur, la valeur de ces titres peut être nulle. Ainsi la valeur du Fonds baissera en cas de défaut des émetteurs ou de dégradation de la qualité des émetteurs.

En raison de ses investissements, le Fonds présente un risque de crédit à hauteur maximale de 30% de son actif net.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Part I

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de la société de gestion le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,38% *

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence composite : 40% MSCI Emu (Price index) + 60% MSCI Europe (Price index +1% plafonnée à 0,20 % l'an (TTC) maximum de l'actif net.

La commission de surperformance entrera en vigueur à compter du 1er octobre 2012

* Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en septembre 2011 et incluent les honoraires du Contrôleur légal des comptes du Fonds. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.
Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 5 et 6 du prospectus de l'OPCVM article « Frais de fonctionnement et gestion», disponible sur le site www.fongepar.fr

Performances passées

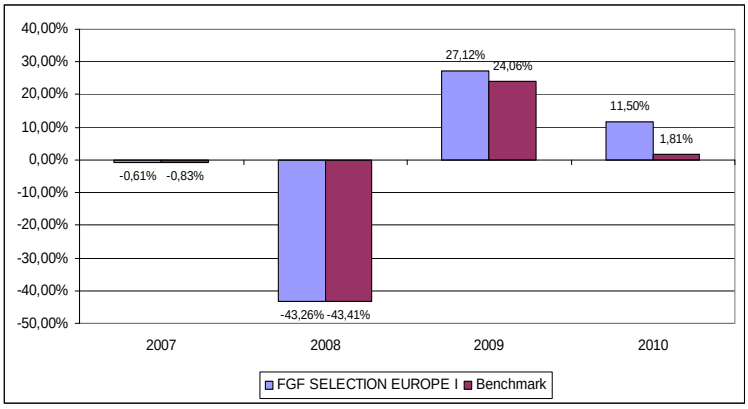

FGF SELECTION EUROPE part I

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures. Les frais courants ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.
Date de création de l'OPCVM : 9 décembre 2005
Devise : euro

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK France
Contrôleur légal des comptes : KPMG Audit
Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus / rapport annuel / document semestriel) : Le porteur de parts peut obtenir plus d'informations sur l'OPCVM (ainsi que sur les parts I et R) sur simple demande écrite auprès de la société de gestion FONGEPAR GESTION FINANCIERE - 10, place de Catalogne - 75680 PARIS CEDEX 14. Le rapport annuel est mis à disposition des porteurs de parts.
Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques : La valeur liquidative est publiée quotidiennement auprès de la Société de gestion.
Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation.

La responsabilité de FONGEPAR GESTION FINANCIERE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM
Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'AMF.
FONGEPAR GESTION FINANCIERE est agréée en France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour du 30 janvier 2012